

FCPE AVENIR OBLIGATAIRE

**Rapport de gestion
du 31/12/2016 au 29/12/2017**

Conseil de surveillance 2018

Présentation des intervenants

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 rue de Villiers - Crystal Park - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Déléataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

CONTACTS :

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Asset Management.

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	4
a) Politique d'investissement	4
▪ Environnement Economique	
▪ Evolution de marchés	
▪ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	12
▪ Principaux mouvements au cours de l'exercice	
▪ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
▪ OPC Indiciel	
▪ Fonds de fonds alternatifs	
▪ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
▪ Réglementation SFTR	
▪ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	13
▪ Méthode de calcul du risque global	
▪ Effet de levier	
▪ Exposition à la titrisation	
▪ Gestion des risques	
▪ Gestion des liquidités	
▪ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (« ESG »)	15
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	18
2. Engagements de gouvernance et compliance	19
3. Frais et Fiscalité	24
4. Certification du Commissaire aux comptes	25
5. Comptes de l'exercice	30
6. Annexe(s)	49

1. Rapport de Gestion

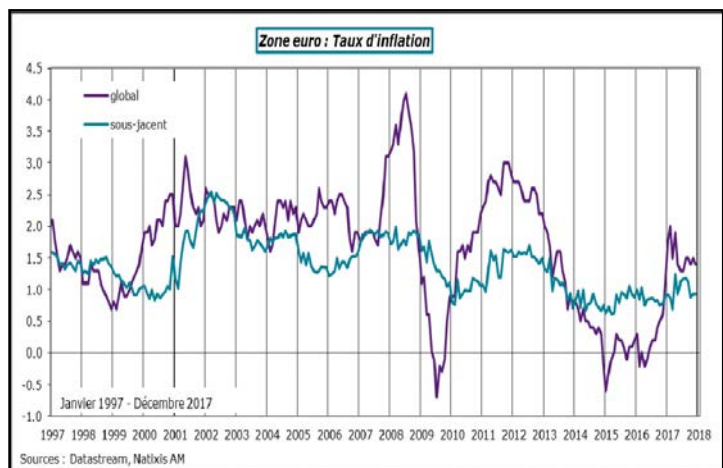
a) Politique d'investissement

■ Environnement Economique

La croissance mondiale s'est accélérée au cours de l'année 2017 sous l'égide des pays développés et de la robustesse des pays émergents. Cela s'est accompagné d'une reprise du commerce international. La croissance s'est révélée particulièrement dynamique en zone Euro, et en France en particulier, en raison notamment d'un effet de rattrapage. En dépit d'une plus forte demande, l'inflation est restée très modérée dans la plupart des économies. Cela a justifié le maintien de politiques monétaires accommodantes de la part des banques centrales et contribué à la faiblesse des taux d'intérêt obligataires. Les marchés actions ont quant à eux nettement progressé sur l'année saluant la nette amélioration des perspectives de croissance et de profits.

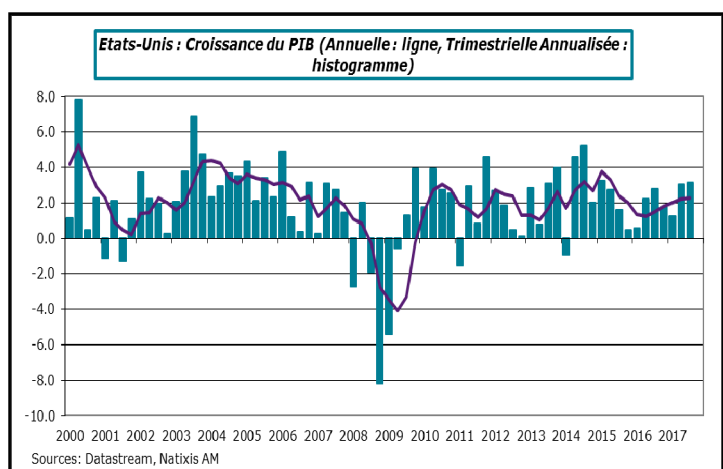
ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

L'un des points marquants a résidé dans la faiblesse de l'inflation. Au-delà d'un effet temporaire lié au prix du pétrole en début d'année, l'inflation s'est nettement modérée pour revenir fin 2017 à des niveaux bien inférieurs aux objectifs suivis par les banques centrales. En zone Euro, le taux d'inflation s'est ainsi établi à 1.4% en décembre, inférieur à la cible de 2% suivie par la banque centrale européenne (BCE). Le taux d'inflation sous-jacent (qui exclut l'alimentation et l'énergie) n'a été que de 0.9% en décembre. Il



évolue autour de 1% depuis la mi-2013 et traduit l'absence de tensions sur l'appareil productif et le marché de l'emploi. L'inflation devrait rester contenue en 2018 en raison d'un prix du pétrole attendu comme devant rester stable et d'une progression toujours modérée des salaires. Elle devrait en revanche commencer à se raffermir aux Etats-Unis, le marché du travail étant quasiment au plein-emploi.

Aux Etats-Unis, la croissance est restée solide soutenue principalement par la demande interne. L'économie connaît sa huitième année de reprise et manque d'impulsion supplémentaire. Ce n'est pas le plan de réforme fiscale voté par la chambre des représentants et le Sénat en décembre 2017 qui risque de changer la donne. Il repose principalement sur des baisses d'impôts aux entreprises et des déductions fiscales pour les plus riches dont l'impact sur la croissance se révélera limité et aura pour conséquence de creuser davantage les inégalités. Alors que l'économie est



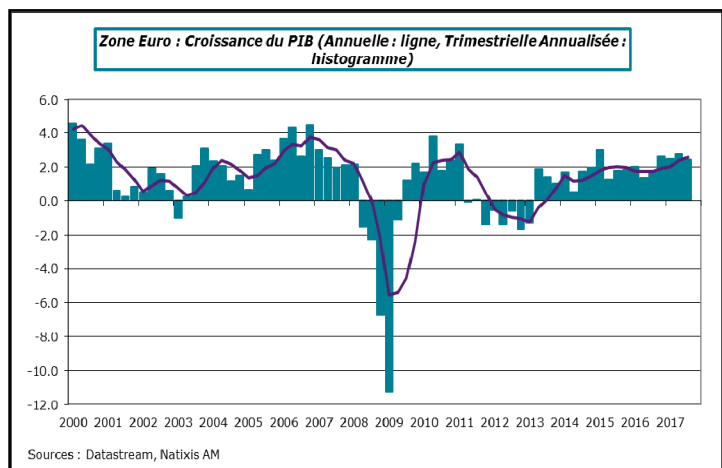
quasiment au plein emploi, les salaires continuent de progresser modérément ce qui se traduit par le maintien d'une inflation réduite. En novembre, l'inflation mesurée par le déflateur des dépenses des ménages, indicateur suivi par la banque centrale (Réserve Fédérale, Fed), s'est établi à 1.8% pour l'indice global et 1.5% hors alimentation et énergie.

1. Rapport de Gestion

En raison des progrès réalisés sur le front de l'emploi et de la convergence attendue de l'inflation vers la cible de 2%, la **Réserve Fédérale a poursuivi la normalisation graduelle de sa politique monétaire** entamée en décembre 2015. Elle a relevé à trois reprises la fourchette d'évolution des taux directeurs au cours de l'année (en mars, en juin et en décembre) pour la porter à [1.25% ; 1.50%] contre [0.50% ; 0.75%] en décembre 2016. Elle a également enclenché au mois d'octobre un processus de réduction progressive de la taille de son bilan. Ce dernier a été multiplié par cinq après la crise économique et financière pour atteindre le montant colossal de 4 500 milliards de \$ (soit 23% du PIB) suite à la politique d'achats massifs de titres obligataires. Cette réduction s'opèrera de manière graduelle et prévisible via la diminution progressive des réinvestissements de titres arrivant à échéance. La Fed ne prévoit pas de vendre d'actifs à ce stade. Le taux des fed funds restera le principal instrument de sa politique monétaire. Le renouvellement d'une grande partie du conseil des gouverneurs représente un risque pour l'année 2018. Jay Powell succèdera notamment à Janet Yellen à la présidence de la Fed à partir du mois de février. Ce dernier n'est pas un expert de la politique monétaire et se dit enclin à déréglementer en partie le secteur bancaire.

En zone Euro, la croissance s'est accélérée pour connaître sa plus forte progression en l'espace de 10 ans (2.3% attendu en 2017).

Compte tenu de l'importance des échanges intra-zone, elle s'est propagée à l'ensemble des pays et des secteurs. En France, notamment, la croissance est attendue en 2017 à 1.8%, la plus élevée depuis 6 ans. La demande interne privée a bénéficié de politiques budgétaires devenues globalement neutres sur la croissance, et non plus restrictives comme en 2011-2013, de conditions de financement très avantageuses permises par la



politique monétaire de la BCE et d'un prix du pétrole encore attractif. Les exportations ont par ailleurs profité de l'amélioration du commerce mondial. Les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises en décembre ont laissé présager d'une accélération de la croissance en fin d'année 2017 et du maintien d'une croissance très robuste début 2018. Face à une plus forte demande, ils prévoient d'accroître leurs effectifs ce qui soutiendra davantage la demande interne. Cette reprise est avant tout cyclique. L'emploi et l'investissement rattrapent leur retard après s'être ajustés durant la crise et avoir tardé à repartir de l'avant. La croissance devrait rester bien orientée en 2018 avant de commencer à ralentir en raison des contraintes pesant sur les capacités de production. Afin de pérenniser la croissance, des réformes structurelles doivent être adoptées. L'environnement actuel très favorable constitue une opportunité pour prendre des mesures décisives visant à améliorer le fonctionnement de l'économie.

Compte tenu de la faiblesse de l'inflation, la BCE a maintenu une politique monétaire très accommodante. Elle a laissé ses taux inchangés à un très bas niveau (0% pour le taux de refinancement et -0.40% pour le taux de dépôt) et elle a poursuivi son programme d'achats d'actifs financiers entamé en mars 2015. Des ajustements y ont été apportés. A partir d'avril 2017, le montant mensuel des achats a été ramené au niveau initial de 60 milliards d'euros en raison de la dissipation des risques de déflation (contre 80 milliards d'euros entre avril 2016 et mars 2017). En octobre, la BCE a annoncé qu'elle ajusterait prudemment son programme d'achats d'actifs, à partir de janvier 2018, compte tenu de la reprise de la croissance. Ce dernier devait se terminer en décembre 2017 a été prolongé jusqu'en septembre 2018 au moins et tant que l'inflation n'aura pas montré de signes de convergence durable et auto-entretenu vers l'objectif de 2%.

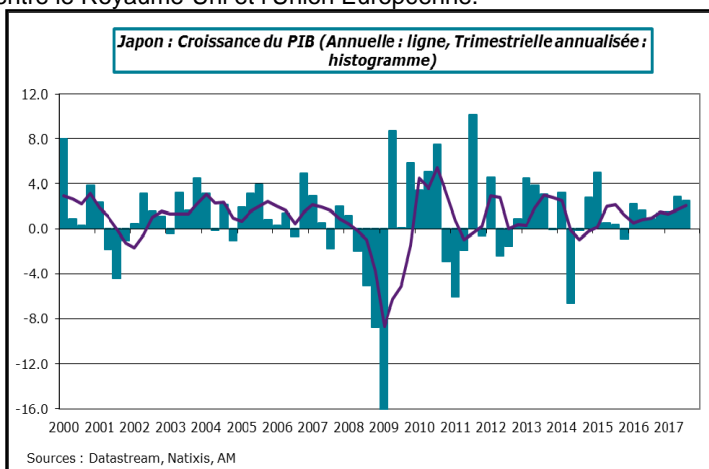
1. Rapport de Gestion

Les montants mensuels seront plus réduits (30 milliards d'euros au lieu de 60). La BCE s'est déclarée prête à en augmenter la taille et/ou la durée. Les réinvestissements de titres vont par ailleurs se poursuivre une fois le programme terminé ce qui continuera de peser sur les taux longs. Enfin ses taux demeureront bas pendant une période de temps prolongée et bien après la fin des achats d'actifs. La politique monétaire reste ainsi très accommodante dans la durée afin de conserver des conditions de financement avantageuses pour permettre une croissance plus robuste et in fine un raffermissement de l'inflation de manière durable et sans support monétaire. A cette fin, la BCE risque de ne pas modifier ses taux au cours des deux prochaines années.

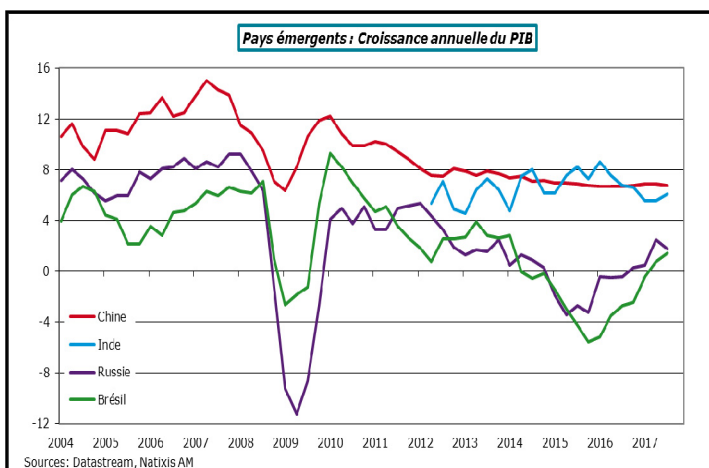
Au Royaume-Uni, le vote des britanniques en faveur d'une sortie de l'Union Européenne, lors du référendum du 23 juin 2016, a commencé à peser sur la croissance. L'accélération de l'inflation (3.1% en novembre), consécutive à la nette dépréciation de la livre sterling, s'est traduite par une baisse du pouvoir d'achat des ménages pesant sur leur consommation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a décidé de relever ses taux de 25 points de base à 0.50%, lors de la réunion du 2 novembre, quitte à peser davantage sur la croissance.

Les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne n'ont commencé qu'en juin 2017, un an après le référendum, et se révèlent particulièrement difficiles. La première phase de négociation a concerné les conditions de sortie du Royaume-Uni, dont celle du règlement financier. Des progrès suffisants ayant été constatés sur ce plan, le Conseil européen a recommandé, le 15 décembre, le lancement de la 2^{ème} phase de négociation. Celle-ci portera sur la période de transition et le cadre des futures relations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne.

Pour la 1^{ère} fois depuis 17 ans, le Japon a enregistré sept trimestres consécutifs de croissance. Celle-ci a bénéficié du maintien d'une politique monétaire très accommodante de la part de la Banque du Japon et de la reprise du commerce mondial. La BoJ cible le taux à 10 ans à 0% depuis septembre 2016 et s'est engagée à dépasser sa cible d'inflation (qui est de 2%). Pour autant, l'économie ne parvient toujours pas à sortir durablement de la déflation. L'inflation n'a été que de 0.6% en novembre et de 0.3% hors produits frais et énergie.



Dans les pays émergents, la croissance s'est raffermie. Ils ont profité de l'accélération du commerce mondial, de la hausse du prix des matières premières et de l'accélération de la croissance dans les pays développés. Le Brésil et la Russie sont ainsi sortis de récession. En Chine, la croissance est restée robuste profitant du maintien d'une consommation solide et d'un marché de l'immobilier toujours porteur. Après avoir stabilisé l'activité, les autorités ont adopté en fin d'année des mesures ciblées visant à réduire le



1. Rapport de Gestion

risque financier lié au niveau d'endettement élevé. Ce dernier a notamment amené les agences de notation Moody's et Standard & Poor's à dégrader la note de la dette souveraine chinoise au cours de l'année.

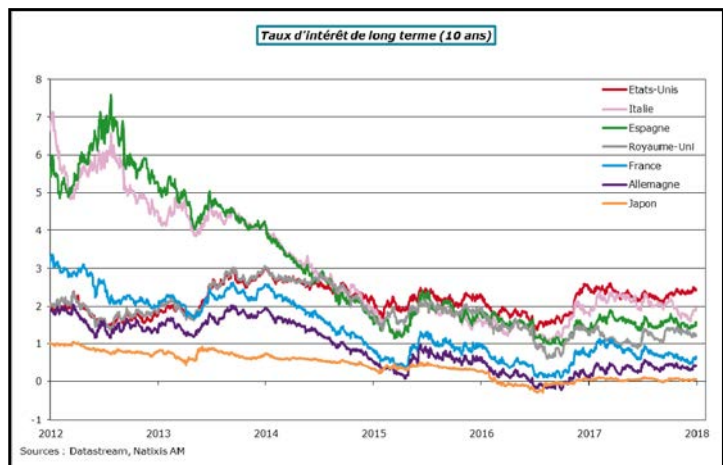
LES MARCHES FINANCIERS :

LES MARCHES OBLIGATAIRES D'ÉTAT :

Les taux obligataires souverains sont restés à un bas niveau reflétant l'attente de politiques monétaires comme devant rester accommodantes en raison d'une inflation toujours réduite.

Cela a été notamment le cas des taux à 10 ans américains et ceci en dépit des trois relèvements de taux directeurs de la part de la Fed et de l'amorce de la réduction de son bilan à partir du mois d'octobre. Celle-ci a bien pris le soin de les préparer au travers de sa communication afin d'éviter de générer d'éventuelles tensions comme cela avait été le cas en 2013. Les taux courts américains se sont en revanche sensiblement tendus, du fait des relèvements de taux de la Fed, ce qui s'est traduit par une nette réduction de l'écart de rendement entre le 10 ans et le 2 ans. Le 29 décembre 2017, le taux à 10 ans américain a clôturé à 2.41%, comparable au niveau qui prévalait un an auparavant (2.45%, le 30 décembre 2016).

En France, les taux à 10 ans sont restés jusqu'au mois d'avril bien supérieurs aux taux allemands en raison de l'incertitude liée à l'élection présidentielle. La montée des intentions de vote en faveur de partis populistes a généré des inquiétudes quant au devenir de la France au sein de l'Union Européenne. L'élection d'Emmanuel Macron a permis de rassurer les marchés et s'est traduite par une réduction de l'écart de taux avec l'Allemagne dès la fin du mois d'avril.

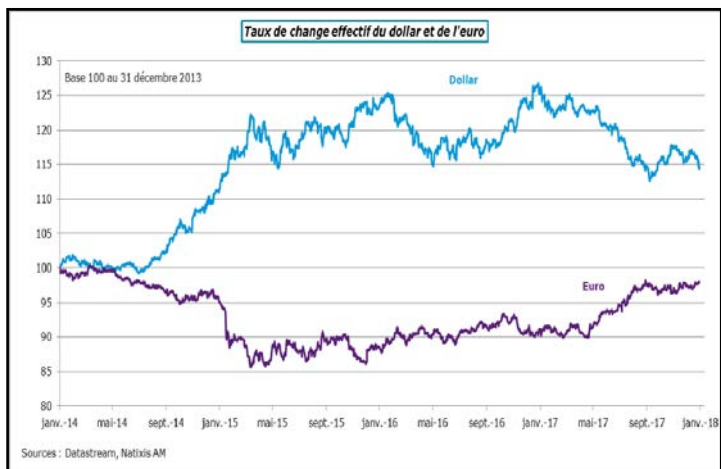


En zone Euro, les marchés obligataires ont ponctuellement enregistré des tensions suite au discours de Mario Draghi, le président de la BCE, prononcé le 27 juin à Sintra, au Portugal. En signalant que la politique monétaire avait non seulement permis d'éliminer les risques de déflation mais aussi créé des « pressions reflationnistes », les taux se sont sensiblement tendus, les marchés anticipant une normalisation prochaine de la politique monétaire de la BCE. Celle-ci a rapidement indiqué que ces propos avaient été sur-interprétés et assuré du maintien d'une politique monétaire très accommodante dans la durée compte tenu de la faiblesse de l'inflation. Les taux se sont ainsi détendus et ceci en dépit de la remontée des risques politiques durant l'automne. Cela a commencé, le 24 septembre, avec la victoire en demi-teinte d'Angela Merkel aux élections législatives et l'impossibilité de former un gouvernement de coalition d'ici la fin de l'année. Cela s'est poursuivi, le 2 octobre, avec la tenue d'un référendum illégal sur l'indépendance en Catalogne qui a déclenché une grave crise politique. Le taux à 10 ans allemand a clôturé à 0.42%, le 29 décembre 2017, contre 0.11%, le 30 décembre 2016. Le taux à 10 ans français a terminé l'année à 0.66%, comparable au niveau de 0.69%, un an auparavant.

1. Rapport de Gestion

LE MARCHÉ DES CHANGES :

L'année a été marquée par la nette appréciation de l'euro vis-à-vis des monnaies des principaux partenaires commerciaux de la fin du mois d'avril à la fin août. Les marchés ont été rassurés par les résultats de l'élection présidentielle française puis par la robustesse de la croissance en zone Euro. A cela se sont ajoutées, fin juin, les craintes d'une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire de la BCE. Celles-ci ont rapidement été douchées et la monnaie unique s'est stabilisée durant l'automne. Le taux de change effectif de l'euro (somme pondérée des taux de change vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux) s'est apprécié de 7.5% sur l'année.



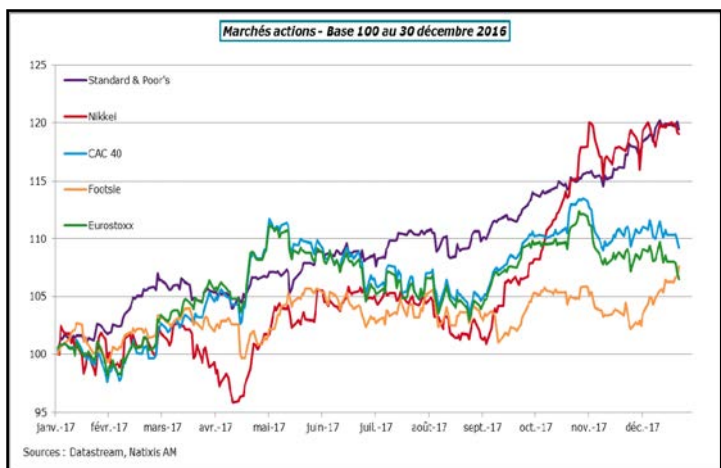
Le dollar a quant à lui connu l'évolution inverse. Une inflation finalement plus modérée qu'attendu et une réforme fiscale qui a tardé à être adoptée, et dont l'impact sur la croissance sera limité, ont amené les investisseurs à revoir en baisse le rythme de relèvement des taux directeurs de la Fed. Le taux de change effectif du dollar s'est ainsi déprécié de 8.7% sur l'année.

Au total, l'euro s'est apprécié de 13.8% par rapport au dollar en 2017 pour clôturer à 1.20 \$, le 29 décembre 2017.

LES MARCHES BOURSIERS :

Les marchés actions se sont inscrits en nette progression saluant l'accélération de la croissance mondiale, le maintien de politiques monétaires accommodantes et l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence française.

Ils ont commencé timidement l'année en raison de l'incertitude politique liée à l'élection présidentielle française. Après le choc lié au Brexit et à l'élection de Donald Trump en 2016, les investisseurs se sont inquiétés de la montée des intentions de vote en faveur des partis populistes et des risques inhérents au devenir de la France au sein de la zone Euro. Les résultats du 1^{er} tour, le 23 avril, puis l'élection d'Emmanuel Macron, le 7 mai, ont été salués par les indices européens. Ce dernier promet l'adoption de réformes structurelles et plaide pour un renforcement de la zone Euro. Entre le 21 avril et le 5 mai, le CAC 40 a gagné 7.4% et l'Eurostoxx 50 6.4%. L'euphorie des marchés européens s'est transmise aux marchés américains et japonais dans une moindre ampleur.



Alors que l'indice Standard & Poor's américain a poursuivi sa hausse au cours de l'été pour atteindre de nouveaux plus hauts historiques, les indices européens ont sensiblement baissé à partir du 27 juin. Les propos tenus par Mario Draghi ont fait craindre une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire et généré une forte appréciation de l'euro. Ces inquiétudes se sont dissipées lors de la réunion de la BCE du 7 septembre et les marchés actions ont nettement rebondi, portés par les perspectives d'une accélération de la croissance.

1. Rapport de Gestion

Durant l'automne, les indices ont profité de l'avancée des discussions concernant la réforme fiscale américaine. Les vastes baisses d'impôts promises aux entreprises durant la campagne présidentielle de Donald Trump ont finalement été adoptées en décembre ce qui a profité aux marchés américains. Les marchés européens ont consolidé sur les deux derniers mois de l'année sur fond de grave crise politique en Catalogne et des difficultés à former un gouvernement de coalition en Allemagne.

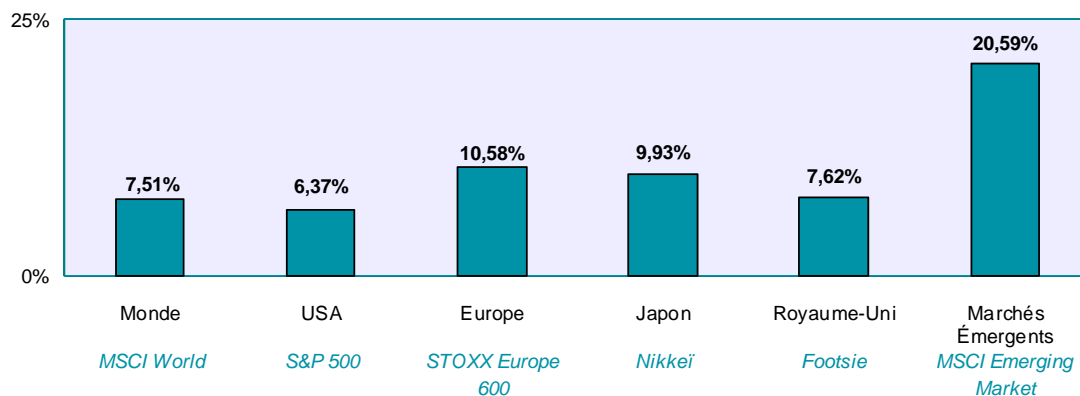
Au total, sur l'ensemble de l'année, l'indice CAC 40 a augmenté de 9.3% et l'indice Eurostoxx 50 de 6.5%. Aux Etats-Unis, l'indice Standard & Poor's a progressé de 19.4% exprimé en dollars et de 4.9% exprimé en euros. Au Japon, l'indice Nikkei a augmenté de 19.1% sur l'année profitant de la reprise de la croissance. Exprimé en euros, l'indice Nikkei s'est inscrit en hausse de 8.3%.

1. Rapport de Gestion

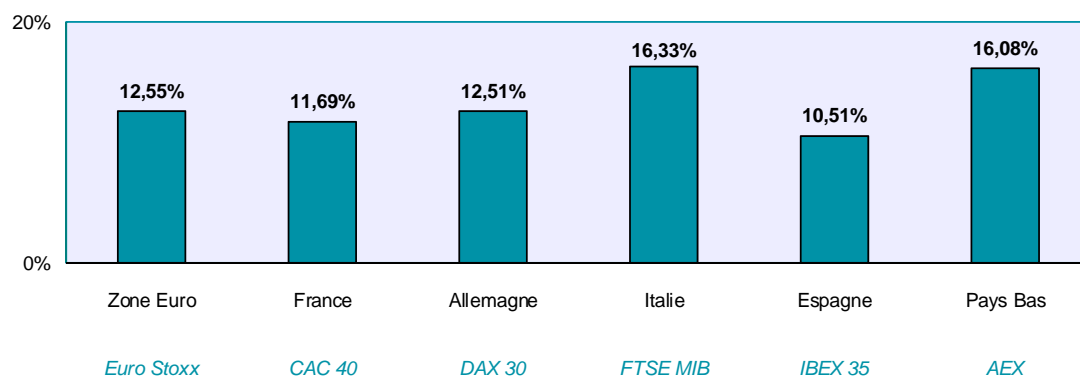
Evolution de marchés

Actions

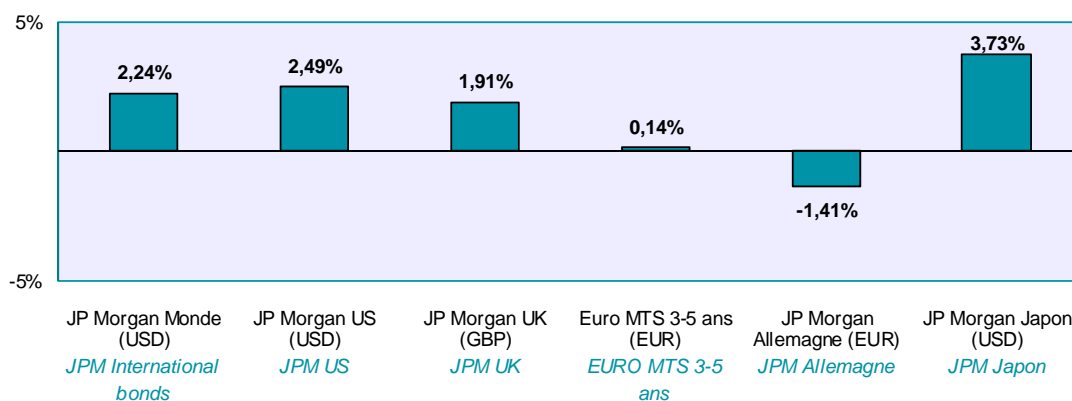
Du 30/12/2016 au 29/12/2017



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	29/12/2017 (en %)	30/12/2016 (en %)
Zone Euro	-0,33	-0,32
Royaume-Uni	0,52	0,37
USA	1,69	1,00
Japon	0,07	0,06

1. Rapport de Gestion

▪ Politique de gestion

Le marché obligataire a été stable en 2017, l'indice de référence de notre principale poche obligataire : les obligations souveraines à 3/5 ans de la zone Euro ne progressant que de +0.15%. Bien aidé par le maintien d'une politique de taux bas par la Banque Centrale Européenne. Son principal taux directeur (le taux de refinancement) a été maintenu à 0.00% et le taux de facilité de dépôt est resté à -0,40% l'année entière. Si les taux allemands à 10 ans se sont légèrement tendus de 0.21% en début d'année à 0.42% fin décembre, les obligations des pays périphériques notamment la Grèce et le Portugal se sont largement détendus.

La performance de l'indice a oscillé entre rendement négatif au premier semestre puis légèrement positif en deuxième partie d'année largement influencée par le niveau de l'inflation qui a progressé jusqu'à 2% en février avant de finalement refluer en décembre pour finir à 1.4%. Cette lenteur dans le retour de l'inflation malgré une franche reprise en zone Euro a protégé la classe d'actif obligataire d'une plus franche correction et conduit la Banque Centrale Européenne à annoncer en octobre le maintien de sa politique de taux bas pour l'année 2018.

Nous avons été fortement sous investi sur cette poche en raison de niveaux de taux en territoire négatif pour la partie courte de la courbe des taux jusqu'à cinq ans et largement surévalués dans un contexte de forte croissance. L'absence d'inflation a toutefois évité de fortes tensions. De surcroît, nous avons maintenu une sous sensibilité marquée tout au long de l'année.

Nous avons largement diversifié nos investissements en maintenant nos fortes positions sur le marché du crédit qui a progressé de +2,4%. Nous avons également largement surpondéré les obligations à haut rendement en zone Euro où le risque de défaut des entreprises est à un niveau historiquement faible. Cette classe d'actif a été très porteuse avec une hausse de +6,4%. Avec l'affaiblissement du dollar en cours d'année, nous avons maintenu nos positions sur la dette des pays émergents qui a contribué très positivement avec un rendement annuel de l'indice de +8,2%.

Plus étonnant encore a été la remarquable stabilité des taux à 10 ans US qui ont terminé l'année 2017 à 2.44% sur le même niveau qu'en début d'année. D'autant que la banque centrale américaine, confiante dans la solidité de l'économie a procédé à la poursuite de la normalisation de sa politique monétaire comme annoncé en début d'année. Elle a ainsi remonté graduellement de 0.25% à chaque fois à trois reprises en mars, juin et décembre son principal taux directeur le taux des FED funds qui s'établit en fin d'année entre 1.25% et 1.50%. L'aplatissement de la courbe des taux US s'explique notamment par l'importance de la liquidité mondiale disponible offerte par les politiques accommodantes de toutes les banques centrales des pays développés (FED, BCE, Bank of England et Banque du Japon) d'où un flux important de placements vers les obligations souveraines jugées peu risquées. Il manifeste aussi l'inquiétude des investisseurs sur la vitesse de normalisation de la politique monétaire US qui pourrait précipiter la fin du très long cycle de croissance depuis la dernière crise de 2008.

Nous avons amorcé un allègement de la poche en obligations internationales en début d'année au profit de placements monétaires certes peu rémunérateurs mais protecteurs en phase de remontée de taux d'intérêts. Finalement les obligations internationales ont délivré une performance légèrement positive de 0,4% sur l'année puisque la remontée des taux attendue tarde à se matérialiser.

Enfin, à titre de diversification, nous avons acheté des obligations convertibles représentant 2% de l'actif net du fonds qui ont progressé dans le sillage des marchés actions.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de votre fonds est de 1,10% contre 1,33% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur L'OPC

▪ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS TRESORERIE PLUS Part IC	30 560 391,79	25 560 818,53
NATIXIS SOUVERAINS EURO 3-5 PARTS I	4 363 170,40	26 485 425,80
NATIXIS EURO CREDIT IA	16 240 588,16	3 882 629,48
H2O TEMPO I A	3 673 512,42	10 742 480,75
NAT GLO EMERGING IA H	6 529 626,55	7 360 520,98
H2O TEMPO I B	13 128 535,09	0,00
MIROVA EURO SUSTAN. CORP BD IA EUR	1 687 530,00	11 232 577,70
NATIXIS CONVERTIBLES EURO I	8 186 935,53	4 717 745,90
ISHS EURO HIGH YLD CORP BD UCITS EUR DIS	7 190 719,12	3 533 045,18
NATIXIS EURO ABS IG SI	9 281 654,03	138 562,28

▪ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

▪ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

▪ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

▪ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

▪ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : nam-service-clients@am.natixis.com.

1. Rapport de Gestion

c) Information sur les risques

▪ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

▪ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 108,55%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 108,55%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier sur le fonds.

▪ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

▪ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

▪ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de

1. Rapport de Gestion

gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

- **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (« ESG »)

L'approche de la gestion responsable par Natixis Asset Management

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Asset Management a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Asset Management a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Asset Management a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI), dont Natixis Asset Management est signataire depuis 2008. Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et une politique d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales et en initiant un dialogue constructif avec les interlocuteurs.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Pour en savoir plus, [accédez à l'ensemble des engagements RSE de Natixis AM](#)

L'intégration des dimensions ESG au sein des processus de la gestion Action de Natixis Asset Management

Natixis AM déploie naturellement son approche de la gestion responsable à la gestion Action, en cohérence avec ses engagements RSE et convaincue que cette approche peut influencer la performance financière d'un émetteur, tant sous la forme de risques ou d'opportunités. Ainsi, le pôle d'expertise Action se mobilise pour intégrer progressivement les dimensions ESG à l'analyse des émetteurs et exclure de l'ensemble de son univers d'investissement les émetteurs controversés.

L'intégration des dimensions ESG dans l'analyse des émetteurs

Différentes initiatives sont déployées pour prendre en compte les dimensions ESG au sein des processus de gestion Action, et notamment pour apprécier leur impact potentiel sur les émetteurs détenus en portefeuille.

Ainsi, les équipes de gestion Actions s'appuient sur l'expertise de recherche extra-financière de Mirova, sa filiale dédiée à l'investissement responsable. Composée de 14 analystes, et s'appuyant sur une diversité de sources internes et externes selon une méthodologie qui lui est propre, l'équipe de recherche extra-financière de Mirova est en mesure de fournir aux équipes de gestion Action des évaluations tant quantitatives que qualitatives des émetteurs sur les dimensions E, S et G. Couvrant un large univers d'émetteurs (plus de 3700 émetteurs évalués, 99.29% du MSCI World couvert), ces évaluations ESG sont intégrées aux différents outils –tels les outils Front ou les fiches d'analyse des émetteurs- venant ainsi enrichir l'évaluation des émetteurs et s'intégrer pleinement à leur appréciation par les équipes de gestion. 10% du budget de la recherche est en ce sens dédié à la recherche extra-financière.

1. Rapport de Gestion

L'Intégration des dimensions ESG au cœur de la gestion Taux de Natixis Asset Management

Natixis AM déploie naturellement son approche de la gestion responsable à la gestion Taux, en cohérence avec ses engagements RSE et pour enrichir sa gestion des dimensions ESG, convaincue que ces dernières peuvent influencer le profil de risque des émetteurs. Ainsi, le pôle d'expertise Taux exclut de l'ensemble de son univers d'investissement les émetteurs controversés et intègre les dimensions ESG directement dans l'analyse crédit des émetteurs privés et publics.

Les enjeux ESG intégrés à la recherche Crédits et Souverains

Les critères ESG sont intégrés au sein de tous les principaux process d'investissement Taux, via la revue des critères ESG pertinents dans l'analyse fondamentale des émetteurs.

Sur les émetteurs Crédit, l'équipe d'analyse crédit analyse systématiquement les données ESG produites par les analystes Mirova, filiales de Natixis AM dédiées à l'investissement responsable (note qualitative, opinions...etc) et les intègre dans leur analyse du risque crédit de l'émetteur dès lors que les critères sont considérés comme pertinents et ayant une matérialité financière. Une section ESG est systématiquement incluse dans nos fiches d'analyse crédit que ce soit lors d'une première analyse ou lors d'une mise à jour de la note crédit d'un émetteur. Ainsi, les données répertoriées dans cette section sont donc celles considérées comme ayant un impact sur la note crédit d'un émetteur : elles peuvent provenir des analyses Mirova ou d'autres sources (recherche maison, recherche sell side...etc).

Sur les émetteurs souverains et quasi souverains, des critères ESG identifiés sont maintenant systématiquement pris en compte dans l'évaluation du risque pays.

L'intégration de ces critères ESG est effectuée sur 100% de notre univers zone euro et Emergents (EMBIG) couvrant la majorité de notre univers d'investissement.

Le pilier E est analysé via des données de la banque mondiale du type Emissions CO2 per capital, Intensité énergétique et un indice de vulnérabilité (indic ND-gain).

Le pilier S est analysé via l'indice de développement humain des nations unies (IDHi).

Le pilier G est analysé via les 6 indicateurs de gouvernance de la banque mondiale.

La gouvernance des supranationaux est systématiquement revue de façon qualitative.

L'exclusion des émetteurs controversés par la définition de politiques sectorielles et d'exclusion

Dans le cadre de ses engagements RSE, Natixis Asset Management a défini et déploie différentes politiques sectorielles sur son périmètre direct d'investissement :

Bombes à sous-munition et Mines anti-personnel

En cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo signés par de nombreux pays, dont la France, Natixis Asset Management exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).

Politique sectorielle Charbon et Mountain Top Removal

Dans la lignée de sa maison mère Natixis, et dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la transition énergétique, Natixis AM exclut de ses univers d'investissement les émetteurs fortement investis dans la production, l'exploitation du Charbon ainsi que les entreprises appliquant la méthode d'extraction de charbon dites « Mountain Top Removal ».

Worst Offenders

Natixis AM s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité.

1. Rapport de Gestion

Par la combinaison des approches d'intégration ESG et d'exclusion déployées à ses processus d'investissement, Natixis Asset Management se mobilise pour répondre à sa responsabilité sociale et à son devoir fiduciaire. S'inscrivant dans la complémentarité de ces deux approches, ce fonds prend ainsi en compte simultanément les dimensions ESG.

1. Rapport de Gestion

e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

2. Engagements de gouvernance et compliance

▪ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM/Engagements de gouvernance et de compliance").

▪ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM/Engagements de gouvernance et de compliance").

▪ Politique de rémunération

1. Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de Natixis AM et s'applique à l'ensemble du personnel de Natixis AM.

La politique de rémunération différencie la rémunération fixe, déterminée à partir des normes de marché, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle ou collective. La politique de rémunération est définie et formalisée par la direction des ressources humaines et les membres du comité exécutif de Natixis AM. Elle est approuvée par Natixis Global AM, revue annuellement et soumise pour avis de conformité au RCCI directeur contrôles permanents de Natixis AM. Ses principes généraux font l'objet d'une information annuelle aux membres du comité d'entreprise, au conseil d'administration et à l'ensemble du personnel. La fonction de surveillance est assurée par Natixis Global AM.

a. Définition de la performance

La contribution et le niveau de performance des collaborateurs sont évalués au regard de leurs fonctions, missions et niveau de responsabilités dans l'entreprise. Il est distingué plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et les résultats financiers. La performance s'apprécie annuellement.

- Les fonctions de support et de développement commercial sont évaluées sur leur capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les fonctions du développement commercial. Ces objectifs quantitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de contrôles dont l'évaluation repose uniquement sur l'appréciation de critères qualitatifs définis annuellement afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêts.

- Les fonctions de gestion dont l'évaluation repose sur deux critères quantitatifs : le ratio d'information ou le ratio de Sharpe (pour les portefeuilles de rendement absolu) et le classement concurrentiel, complétés d'un ou de plusieurs critères qualitatifs. Les critères quantitatifs n'autorisent pas une prise de risque excessive.

- Le ratio d'information est le rapport entre la surperformance relative à un indice de référence et la volatilité relative à cet indice. Il permet de mesurer la valeur ajoutée de l'équipe de gestion par unité de risque sur une période de un et trois ans sur les produits appartenant aux composites GIPS (Global Investment Performance Standards représente les normes de certification annuelle des performances des portefeuilles sous gestion par un tiers externe.) La performance est évaluée en comparant cet indicateur calculé à un ratio d'information cible défini ex-ante par les directeurs des investissements, membres du comité exécutif et validé par la direction des risques.

- Le ratio de Sharpe se substitue au ratio d'information quand le portefeuille géré appartient à la catégorie rendement absolu. Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rentabilité d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque, divisé par la volatilité du portefeuille.

- Le classement concurrentiel est issu des classements Morningstar® exprimés en décile et calculés sur une période de un et trois ans. La performance de gestion est traduite par le positionnement des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période d'un et trois ans pour matérialiser la recherche de performance pérenne de l'entreprise et afin de limiter le poids d'une performance ponctuelle.

Les critères qualitatifs sont définis annuellement. Ils portent sur la contribution à la fiabilisation d'un process, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la contribution au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets.

b. Composante de la rémunération

La politique de rémunération veille à maintenir une proportion équilibrée entre rémunération fixe et variable, la direction des ressources humaine en est la garante. Les revalorisations des salaires fixes et l'attribution des rémunérations variables sont étudiées une fois par an dans le cadre de la campagne d'avancement.

i. Rémunération fixe

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans l'exercice d'un poste.

ii. Rémunération variable

Les rémunérations variables rémunèrent une performance annuelle, collective ou individuelle, elles sont encadrées par un budget global défini annuellement par un pourcentage de redistribution appliqué sur le montant de résultat courant avant impôt (RCAI) de Natixis AM et des activités qu'elle contrôle. Les rémunérations variables collectives que sont l'intéressement, la participation, le plan d'épargne salariale (PES) et le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO)

2. Engagements de gouvernance et compliance

sont comprises dans le budget global alloué aux rémunérations variables. Elles n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de Natixis AM et/ou des produits gérés et ne rentrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Les rémunérations variables individuelles sont attribuées discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle. Elles peuvent inclure une part non significative d'avantage en nature lié à l'attribution d'un véhicule. Pour la population non régulée, elles sont versées en totalité sous forme numéraire et sont attribuées de façon sélective et varient d'une année sur l'autre en fonction de l'appréciation des critères de performance. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée. Il n'y a pas de garantie contractuelle encadrant les rémunérations variables.

iii. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Natixis AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs clés au travers d'un dispositif de rétention intégré aux politiques de rémunération qui permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, attribué sous forme d'unités indexées sur la variation du RCAI de Natixis AM et des activités qu'elle contrôle et acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans. Il permet ainsi, sous réserve de conditions de présence, d'associer les collaborateurs à l'évolution des résultats. Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée. L'enveloppe allouée au dispositif de rétention est contenue dans le budget global alloué aux rémunérations variables.

2. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée

a. Identification de la population régulée

La DRH et RCCI directeur contrôles permanents déterminent et formalisent en début d'année le périmètre de la population régulée de Natixis AM, correspondant aux collaborateurs dont les activités professionnelles sont impliquées dans les processus d'investissement et/ou qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative sur le profil de risque de Natixis AM et/ou des produits gérés. Sont systématiquement inclus dans le périmètre de la population régulée: les membres du comité exécutif, les fonctions de direction des activités de support ou administratives (directeurs financier, juridique, commercial, marketing, opérations et ressources humaines) et les fonctions de direction de contrôle (directeurs risques, conformité et contrôles).

L'identification des fonctions de gestion et de risque incluses dans le périmètre des fonctions régulées est réalisée annuellement par la DRH et le RCCI directeur contrôles permanents à partir de la cartographie des processus de gestion. La direction générale valide le périmètre de l'ensemble de la population régulée.

b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

L'évaluation de la performance de la population régulée suit le même dispositif que celui applicable à l'ensemble des collaborateurs de Natixis AM de même que la composition de la rémunération.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable et, le cas échéant, le dispositif de fidélisation de la population régulée sont attribués globalement pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier. Pour les rémunérations variables les plus faibles, en deçà d'un seuil défini annuellement, la proportion de différé ne s'applique pas. La liste des collaborateurs concernés est validée par le RCCI directeur contrôles permanents de Natixis AM. Pour les rémunérations les plus élevées de Natixis AM, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.

L'alignement des prises de risques et des intérêts des collaborateurs régulés d'une part et de Natixis AM d'autre part se traduit par le paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'unités indexées sur le RCAI de Natixis AM et des activités qu'elle contrôle, acquises à échéance minimum de trois périodes annuelles de report sous condition de présence, d'absence de comportement fautif ou de comportement frauduleux intentionnel, de faute professionnelle, et de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de Natixis AM et/ou des produits gérés.

Par ailleurs, l'alignement d'intérêt passe par une clause d'indexation appliquée sur le nombre d'unités à l'expiration de chaque période de report. Cette clause repose sur l'évaluation d'un critère calculé, à l'issue de l'année suivant l'attribution pour le premier report, à l'issue de la deuxième année suivant l'attribution pour le deuxième report et ainsi de suite, à partir des composites GIPS. Une sous performance significative constatée sur ce critère entraîne un abattement de 10 à 100% du nombre d'unités acquises. Cette clause s'applique également au dispositif de fidélisation. Le calcul de ce critère est fourni annuellement par le service de reporting et validé de façon indépendante par la direction des risques. Le périmètre d'expertise du collaborateur correspond à une pondération entre les périmètres de l'équipe du collaborateur, du pôle d'expertise auquel il est rattaché et de Natixis AM. Cette pondération est validée par le RCCI directeur contrôles permanents. Le critère est calculé, pour les fonctions de directeurs (trices) d'investissement, à 50% sur le périmètre d'expertise supervisé et à 50 % sur le périmètre de Natixis AM. Le critère est calculé, pour toutes les autres fonctions, sur le périmètre de Natixis AM. En fonction de sa situation financière, Natixis AM peut également considérer que les versements en cours d'acquisition ne seront finalement pas attribués pour une ou plusieurs années.

c. Dispositif de contrôle

A la fin de chaque campagne d'avancement et avant attribution des rémunérations variables, la DRH formalise un contrôle de l'adéquation et de l'efficacité de la politique de rémunération de la population régulée (la liste nominative, les montants attribués, la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instrument financier). Il est approuvé par le comité exécutif et par Natixis Global AM.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration de Natixis AM. Dans le cadre des campagnes d'avancement, les propositions individuelles sont validées par la direction des ressources humaines et la direction générale de Natixis AM, puis successivement par les instances de validation des rémunérations de Natixis Global AM et de Natixis. La rémunération du directeur général est déterminée par la direction générale de Natixis Global AM et de Natixis et est présentée au comité des nominations et des rémunérations de Natixis.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2016* : 34 555 156 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2016 : 11 098 660 €

Effectifs concernés : 553 collaborateurs

** Rémunérations fixes calculées au prorata temporis 2016*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2016 : 11 297 584 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 374 508 €
- Membres du personnel : 6 923 076 €

3. Frais et Fiscalité

- **Frais d'intermédiation**

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM/Engagements de gouvernance et de compliance").

- **Retenues à la source**

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2017**

**AVENIR OBLIGATAIRE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
NATIXIS ASSET MANAGEMENT
21, quai d'Austerlitz
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AVENIR OBLIGATAIRE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30/12/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AVENIR OBLIGATAIRE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AVENIR OBLIGATAIRE

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AVENIR OBLIGATAIRE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, le 27 avril 2018.

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels en EUR

■ Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2017

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	29/12/2017	30/12/2016
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	184 275 937,83	184 572 810,37
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	184 187 437,83	184 553 310,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	184 187 437,83	184 553 310,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	88 500,00	19 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	88 500,00	19 500,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	180 512,59	67 801,15
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	180 512,59	67 801,15
COMPTES FINANCIERS	0,00	74 797,25
Liquidités	0,00	74 797,25
TOTAL DE L'ACTIF	184 456 450,42	184 715 408,77

5. Comptes de l'exercice

■ Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2017

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	29/12/2017	30/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	179 089 773,40	178 588 913,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	5 814 000,91	6 678 031,07
Résultat de l'exercice (a, b)	-690 429,68	-680 197,36
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * Montant représentatif de l'actif net	184 213 344,63	184 586 747,31
INSTRUMENTS FINANCIERS	88 500,00	19 500,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	88 500,00	19 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	88 500,00	19 500,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	144 464,78	109 161,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	144 464,78	109 161,46
COMPTES FINANCIERS	10 141,01	0,00
Concours bancaires courants	10 141,01	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	184 456 450,42	184 715 408,77

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des éventuels acomptes versés au cours de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ Hors-Bilan

Hors-bilan au 29/12/2017

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	8 084 000,00	2 004 450,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	8 084 000,00	2 004 450,00
Contrats futures	8 084 000,00	2 004 450,00
XEUR FGBL BUN 0318	8 084 000,00	0,00
XEUR FGBM BOB 0317	0,00	2 004 450,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

Compte de Résultat

Compte de résultat au 29/12/2017

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	45 584,32	83 047,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	45 584,32	83 047,82
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 383,51	1 804,53
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 383,51	1 804,53
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	42 200,81	81 243,29
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	740 468,47	779 318,75
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-698 267,66	-698 075,46
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	7 837,98	17 878,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-690 429,68	-680 197,36

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels – Annexes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2017, il s'agit du 29 décembre.

L'exercice couvre la période du **31 décembre 2016 au 29 décembre 2017**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
 - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
 - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** :
 - ⇒ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est supérieure à trois mois, sont évalués sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions sur le marché pour autant que leur durée de vie résiduelle reste supérieure à trois mois ;

5. Comptes de l'exercice

- ⇒ en l'absence de transaction significative permettant de dégager un prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de TCN de même catégorie, bénéficiant de meilleures conditions à la date d'évaluation, majoré le cas échéant, d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre ; ainsi, les TCN français, les bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel (BTAN) et les bons à taux fixe (BTF) sont valorisés sur la base des cotations de marché du jour d'établissement de la valeur liquidative. Pour les autres titres, le taux de référence sera le taux interbancaire offert à Paris (Euribor) pour les titres d'échéance à moins d'un an, et le taux des BTAN pour les titres à échéance d'un an et plus ;
- ⇒ lorsque les TCN arrivent à échéance trois mois, leur valeur, au cours de la période restant à courir, peut évoluer linéairement entre le dernier prix de référence retenu et le prix de remboursement, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
- ⇒ les TCN pour lesquels le taux d'intérêt est révisé tous les trois mois sont évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
- ⇒ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.
- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

Pour la part I :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion	Actif net	0,41% (TTC) maximum l'an. Ils comprennent : - Une commission de gestion de 0,40% maximum l'an de l'actif net du Fonds ; - Les honoraires du commissaire aux comptes de 0,01% (TTC) maximum l'an de l'actif net du Fonds, dans la limite des frais réellement facturés. En tout état de cause, le montant des honoraires du commissaire aux comptes ne pourra excéder 5000 euros (TTC) par exercice.	FCPE
	Frais de gestion externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,10% (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
3	Commissions de mouvement (perçues par la Société de Gestion)	Prélevées sur chaque transaction	Sur les obligations : 0,04%.	FCPE
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

5. Comptes de l'exercice

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif, ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Pour la Part I2 :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion	Actif net	0,41% (1) (TTC) maximum l'an. Ils comprennent : - une Commission de gestion de 0,40% (1) l'an de l'actif net du Fonds ; - Les honoraires du commissaire aux comptes de 0,01% (TTC) maximum l'an de l'actif net du Fonds, dans la limite des frais réellement facturés.* En tout état de cause, le montant des honoraires du commissaire aux comptes ne pourra excéder 5 000 euros (TTC) par exercice.	Entreprise
	Frais de gestion externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,10% (TTC) maximum l'an de l'actif investi en parts et ou actions d'OPCVM/FIA.	FCPE
3	Commissions de mouvement (perçues par la Société de Gestion)	Prélevées sur chaque transaction	Sur les obligations : 0,04%.	FCPE
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

5. Comptes de l'exercice

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif, ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

** Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :
2 548,79 €.*

5. Comptes de l'exercice

■ Evolution de l'actif net en EUR

Evolution de l'actif net au 29/12/2017

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	29/12/2017	30/12/2016
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	184 586 747,31	188 267 713,69
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) *	29 469 083,63	36 989 935,44
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) *	-31 859 642,48	-44 502 865,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 113 634,58	7 187 215,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-144 054,48	-378 937,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	291 090,00	7 500,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-206 990,00	-70 000,00
Frais de transactions	-23 340,76	-11 258,16
Différences de change	-174 864,51	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 247 951,00	-2 184 981,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>10 793 585,47</i>	<i>14 041 536,47</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-14 041 536,47</i>	<i>-16 226 517,59</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	108 000,00	-19 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>88 500,00</i>	<i>-19 500,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>19 500,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-698 267,66	-698 075,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments **	-100,00	0,00
ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE	184 213 344,63	184 586 747,31

* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

** N : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : -100,00 €.

5. Comptes de l'exercice

■ Souscriptions rachats

Souscriptions rachats au 29/12/2017

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	29/12/2017	30/12/2016
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	29 469 083,63	36 989 935,44
Versements de la réserve spéciale de participation	6 359 289,59	8 744 121,54
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	4,48	0,00
Versement de l'intéressement	8 672 611,55	0,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires*	1 640 000,07	15 360 265,23
Abondements de l'entreprise	2 854 774,16	3 932 603,71
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	9 774 721,56	8 952 944,96
Transferts provenant d'un CET	127 505,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	40 177,22	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>54 451,19</i>	<i>82 843,81</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	31 859 642,48	44 502 865,41
Rachats	20 188 136,18	21 769 581,31
Transferts à destination d'un autre OPC	11 671 506,30	22 733 284,10

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

* « Dans le cadre de la Loi Macron sur l'Épargne Salariale et Retraite, de nouvelles informations doivent figurer dans la ventilation des collectes des souscriptions-rachats.

L'exercice 2016 n'a pas pu faire l'objet d'un retraitement sur le poste « Versements volontaires » faute de données disponibles. Ce poste reprenait les données relatives aux « Versements volontaires » et « Versements de l'intéressement ».

5. Comptes de l'exercice

Compléments d'informations

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Taux	8 084 000,00	4,39
TOTAL Opérations de couverture	8 084 000,00	4,39
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 141,01	0,01
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 084 000,00	4,39
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

- Ventilation par maturité résiduelle des postes d'Actif, de Passif et de Hors-Bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 141,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 084 000,00	4,39
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'Actif, de Passif et de Hors-Bilan (Hors euro)

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

- Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	29/12/2017
Créances	Souscriptions à recevoir	59 448,69
	Dépôts de garantie en espèces	121 063,90
Total des créances		180 512,59
Dettes	Rachats à payer	- 84 574,89
	Frais de gestion	- 59 889,89
Total des dettes		- 144 464,78
Total dettes et créances		36 047,81

- Capitaux propres

- Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	384 015,5010	29 469 083,63
Parts rachetées durant l'exercice	-415 022,8709	-31 859 642,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 383 315,9885	

- Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	94 781,60
Montant des commissions de souscription perçues	94 781,60
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-94 781,60
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-94 781,60
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

- Frais de gestion à la charge du fonds

	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	740 468,47
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

- Engagements reçus et donnés

	29/12/2017
- Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
- Autres engagements reçus	0,00
- Autres engagements donnés	0,00

5. Comptes de l'exercice

Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2017
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe Natixis

	Code Isin	Libellés	29/12/2017
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			166 523 372,53
	FR0011007459	H2O TEMPO I A	5 065 764,80
	FR0011007475	H2O TEMPO I B	12 940 458,57
	LU0552643685	MIROVA EURO SUSTAN. CORP BD IA EUR	11 795 570,00
	LU0935235399	NAT GLO EMERGING IA H	9 347 822,50
	FR0010658963	NATIXIS CONVERTIBLES EURO I	3 667 241,04
	FR0010186726	NATIXIS EURO ABS IG SI	9 197 797,06
	LU0935220524	NATIXIS EURO CREDIT IA	32 206 565,16
	LU0556616935	NATIXIS EURO HIGH INCOME	11 073 034,00
	FR0010036400	NATIXIS SOUVERAINS EURO 3-5 PARTS I	64 168 812,00
	FR0010885236	NATIXIS TRESORERIE PLUS Part IC	7 060 307,40

5. Comptes de l'exercice

Tableau des résultats

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-690 429,68	-680 197,36
Total	-690 429,68	-680 197,36

	29/12/2017	30/12/2016
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-690 429,68	0,00
Total	-690 429,68	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 814 000,91	6 678 031,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 814 000,91	6 678 031,07

	29/12/2017	30/12/2016
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 814 000,91	6 678 031,07
Total	5 814 000,91	6 678 031,07

5. Comptes de l'exercice

■ Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
AVENIR OBLIGATAIRE I					
Actif net en EUR	168 984 755,15	184 993 248,23	188 267 713,69	184 586 747,31	184 213 344,63
Nombre de titres	2 408 323,1054	2 495 860,1946	2 513 841,8163	2 414 323,3584	2 383 315,9885
Valeur liquidative unitaire	70,16697	74,12003	74,89242	76,45485	77,29287
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	2,14	2,39	2,76	2,43
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,32	-0,36	-0,37	-0,28	-0,28
AVENIR OBLIGATAIRE I2					
Actif net en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ Inventaire détaillé des instruments financiers

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ETAT MONDE M 3DEC	EUR	48 700	6 598 363,00	3,58
H2O TEMPO I A	EUR	80	5 065 764,80	2,75
H2O TEMPO I B	EUR	199	12 940 458,57	7,03
NAT GLO EMERGING IA H	EUR	50	9 347 822,50	5,08
NATIXIS CONVERTIBLES EURO I	EUR	24	3 667 241,04	1,99
NATIXIS EURO ABS IG SI	EUR	73	9 197 797,06	4,99
NATIXIS SOUVERAINS EURO 3-5 PARTS I	EUR	20 400	64 168 812,00	34,84
NATIXIS TRESORERIE PLUS Part IC	EUR	68	7 060 307,40	3,83
TOTAL FRANCE			118 046 566,37	64,09
IRLANDE				
iShares V PLC - iShares Italy Govt Bond UCITS ETF	EUR	11 604	1 816 818,55	0,99
ISHS EURO HIGH YLD CORP BD UCITS EUR DIS	EUR	34 280	3 672 385,55	1,99
TOTAL IRLANDE			5 489 204,10	2,98
LUXEMBOURG				
GLOBAL SOVEREIGN UCITS ETF 1 DIS	EUR	26 000	5 576 498,20	3,03
MIROVA EURO SUSTAN. CORP BD IA EUR	EUR	63 400	11 795 570,00	6,40
NATIXIS EURO CREDIT IA	EUR	2 844	32 206 565,16	17,48
NATIXIS EURO HIGH INCOME	EUR	70 700	11 073 034,00	6,01
TOTAL LUXEMBOURG			60 651 667,36	32,92
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			184 187 437,83	99,99
TOTAL Organismes de placement collectif			184 187 437,83	99,99
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
XEUR FGBL BUN 0318	EUR	-50	88 500,00	0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			88 500,00	0,05
TOTAL Engagements à terme fermes			88 500,00	0,05
TOTAL Instruments financiers à terme			88 500,00	0,05
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	-88 500	-88 500,00	-0,05
TOTAL Appel de marge			-88 500,00	-0,05
Total portefeuille titres			184 187 437,83	99,99
Créances			180 512,59	0,10
Dettes			-144 464,78	-0,08
Comptes financiers			-10 141,01	-0,01
Actif net			184 213 344,63	100,00

6. Annexe(s)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVENIR OBLIGATAIRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000110079

Part I2

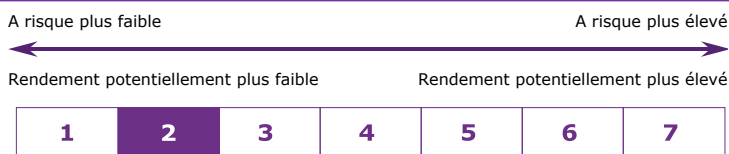
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer sur le long terme son indicateur de référence composite : 60% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro + 20% Barclays Capital Euro Aggregate Corporate TR Euro + 5% BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 10% JPM GBI (Global Bond Index) Global + 5% JPM EMBI (Emerging Markets Bond Index) Global Diversified. Les définitions de ces indices sont disponibles dans le règlement du FCPE. La durée de placement recommandée est d'au minimum 3 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.
- La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une allocation tactique cherchant les opportunités de marché puis un choix de titres de créance privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.
- Le Fonds est investi à hauteur de :
 - 70% au moins de son actif net en obligations et autres titres de créances (obligations à taux fixes, variables, indexés (indexés sur l'inflation...), et/ou convertibles (y compris les obligations convertibles contingentes) pour un maximum de 10% de son actif net), directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA. Le Fonds est investi en obligations internationales jusqu'à 20% maximum de son actif net dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10% maximum de son actif net. Le Fonds est investi entre 20% et 100% en instruments financiers de taux émis par des Souverains et/ou assimilés et entre 0% et 40% en instruments financiers de taux émis par des Corporates. En ce qui concerne l'allocation des différents instruments financiers de taux susvisés, il n'existe pas de clé de répartition prédéterminée. L'allocation dépend essentiellement de facteurs macroéconomiques et de facteurs techniques, tout en veillant à une diversification minimale des risques sous-jacents (taux, inflation,...).
 - La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la Société de Gestion prévoit que les investissements dans des émissions dont la notation est inférieure à BBB-/ Baa3 (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion sont autorisés mais ne pourront pas excéder 10 % de l'actif net du Fonds.
 - pour le solde du portefeuille, jusqu'à 30% maximum de l'actif net en produits de taux des marchés monétaires de la zone euro, directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.
- Le Fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 30 % de son actif net et est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 1 à 7. Le Fonds peut être investi à plus de 20 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM/FIA.
- Le FCPE peut recourir aux contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés obligataires internationaux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,90%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	0,51%*
----------------	--------

Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du FCPE : 1971.
- Année de création de la part I2 : 2012.
- Devise : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT – 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
 - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
 - et un membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVENIR OBLIGATAIRE Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000051339

Part I

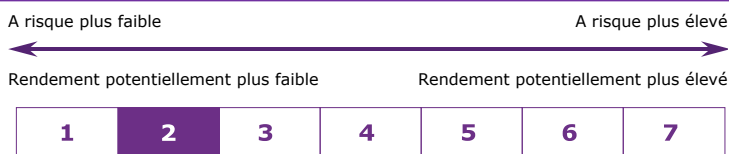
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer sur le long terme son indicateur de référence composite : 60% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro + 20% Barclays Capital Euro Aggregate Corporate TR Euro + 5% BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 10% JPM GBI (Global Bond Index) Global + 5% JPM EMBI (Emerging Markets Bond Index) Global Diversified. Les définitions de ces indices sont disponibles dans le règlement du FCPE. La durée de placement recommandée est d'au minimum 3 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.
- La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une allocation tactique cherchant les opportunités de marché puis un choix de titres de créance privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.
- Le Fonds est investi à hauteur de :
 - 70% au moins de son actif net en obligations et autres titres de créances (obligations à taux fixes, variables, indexés (indexés sur l'inflation...), et/ou convertibles (y compris les obligations convertibles contingentes) pour un maximum de 10% de son actif net), directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA. Le Fonds est investi en obligations internationales jusqu'à 20% maximum de son actif net dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10% maximum de son actif net. Le Fonds est investi entre 20% et 100% en instruments financiers de taux émis par des Souverains et/ou assimilés et entre 0% et 40% en instruments financiers de taux émis par des Corporates. En ce qui concerne l'allocation des différents instruments financiers de taux susvisés, il n'existe pas de clé de répartition prédéterminée. L'allocation dépend essentiellement de facteurs macroéconomiques et de facteurs techniques, tout en veillant à une diversification minimale des risques sous-jacents (taux, inflation,...).
 - La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la Société de Gestion prévoit que les investissements dans des émissions dont la notation est inférieure à BBB-/ Baa3 (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion sont autorisés mais ne pourront pas excéder 10 % de l'actif net du Fonds.
 - pour le solde du portefeuille, jusqu'à 30% maximum de l'actif net en produits de taux des marchés monétaires de la zone euro, directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.
- Le Fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 30 % de son actif net et est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 1 à 7. Le Fonds peut être investi à plus de 20 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM/FIA.
- Le FCPE peut recourir aux contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 0,90%

Frais de sortie Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants 0,96%

Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

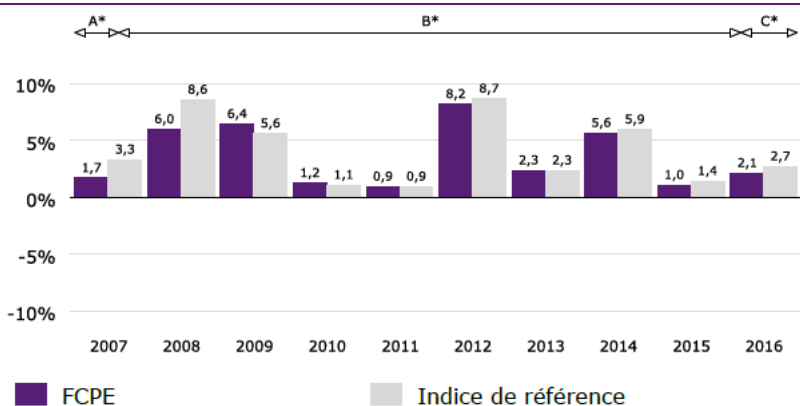
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE** : 1971.
- **Année de création de la part I** : 1975.
- **Devise** : Euro.

A*: Univers d'investissement comprenant structurellement environ 40% de produits monétaires jusqu'au 27/08/2007

B*: Elargissement de l'univers d'investissement aux seuls marchés de taux des états de la zone Euro à partir du 28/08/2007

C*: Les performances affichées, avant le 26 février 2016, ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité suite aux changements d'indicateur de référence et de politique d'investissement du FCPE intervenus à cette date.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.
Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT – 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
 - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
 - et un membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06 septembre 2017.

AVENIR OBLIGATAIRE

29 décembre 2017

Investi en produits de taux, ce Fonds a pour objectif de surperformer sur le long terme son indicateur de référence.

FCPE N° 8085

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) :	184.21
Valeur liquidative en € :	Part I 77.29287

HORIZON DE PLACEMENT

3 ans au moins

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



INFORMATIONS PRATIQUES

N° d'agrément	990000051339
Date d'agrément	28/12/1971
Type de fonds	FCPE
Devise du fonds	EUR
Valorisation	Quotidienne

Classification AMF	Obligations et autres titres de créances Internationaux
Société de gestion	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	CACEIS BANK FRANCE

SOUSCRIPTION / RACHAT

Les demandes sont à formuler :
 - par internet sur votre Espace Sécurisé Epargnants
 - par courrier à l'adresse figurant sur vos relevés de compte d'épargne salariale.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégie Obligataire

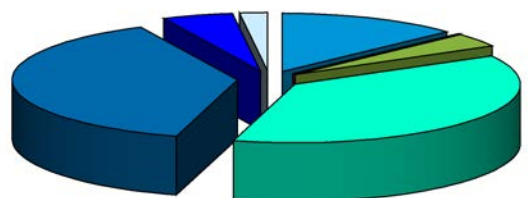
PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 30/11/2017	Depuis le 30/12/2016	1 an 30/12/2016	3 ans 31/12/2014	5 ans 31/12/2012	10 ans 31/12/2007
Performance du FCPE	-0.36%	1.10%	1.10%	4.28%	12.72%	40.30%
Performance de l'indice de référence	-0.31%	1.33%	1.33%	5.49%	14.34%	45.10%
Écart de performance	-0.05%	-0.23%	-0.23%	-1.21%	-1.62%	-4.80%
Performance annualisée	NS	NS	NS	1.41%	2.42%	3.44%
Volatilité du FCPE	NS	NS	1.36%	1.97%	1.91%	2.44%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.49%	1.60%	1.82%	2.71%

Indice de référence : 60% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 20% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate TR Euro + 10% JPM GBI + 5% ICE BofAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 5% JPM EMBI Global Diversified

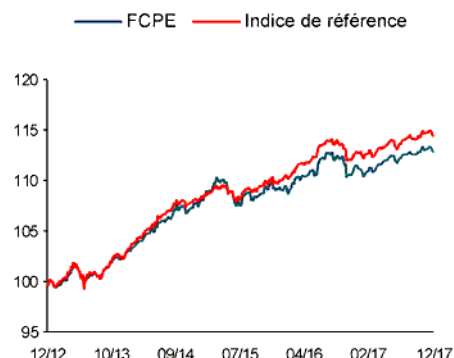
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres des performances citées ont trait aux périodes écoulées.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

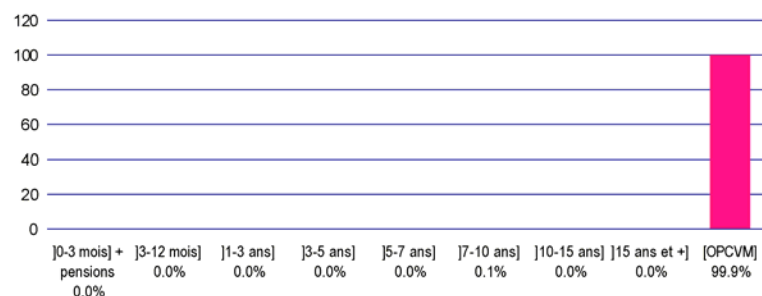


Autres Obl. Euro	13.01%	Divers	0.05%
Monétaire & Liquidités	3.80%	Oblig. Euro Aggr. & Crédit	37.51%
Obligations Euro Etats	38.57%	Obligations Hors Euro	5.07%
Obligations convertibles	1.99%		

PERFORMANCE (BASE 100)



RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES OBLIGATIONS



PRINCIPALES LIGNES (HORS OPCVM MONÉTAIRE)

Code ISIN	Nom de la valeur	Poids
FR0010036400	NATIXIS SOUVERAINS EURO 3 5 I	34.83%
LU0935220524	NATIXIS EURO CREDIT IA	17.48%
FR0011007475	H2O Tempo I B	7.02%
LU0552643685	MIR EUR GRE SUST CORP BD FD I/A (EUR)	6.40%
LU0556616935	NATIXIS EURO HIGH INCOME	6.01%
LU0935235399	NAT GLO EMERGING IA H	5.07%
FR0010186726	NATIXIS EURO ABS IG SI	4.99%
FR0010589374	GROUPAMA ETAT MONDE M 3D	3.58%
LU0690964092	db x-trackers II GLBL GOV BD UCITS ETF	3.03%
FR0011007459	H2O TEMPO I A	2.75%
Total		91.18%

COMMENTAIRE DE GESTION

Les faits marquants du mois de décembre ont été politiques avec les baisses d'impôts approuvées aux Etats-Unis, l'accord sur la première phase de négociation du Brexit et la courte majorité des partis séparatistes au parlement catalan. La Banque Centrale américaine a, comme prévu, remonté de 0.25% ses taux pour la troisième fois en 2017. Les indicateurs économiques restent extrêmement solides dans le monde sans inflation. Les chiffres publiés témoignent même d'une accélération globale, l'investissement des entreprises commençant à prendre le relais de la bonne tenue de la consommation. Sur le mois, le MSCI World est en légère hausse de +0.65%. Les actions européennes ont progressé de +0.70%. Les actions américaines et japonaises sont restées stables. En revanche, l'Asie s'est distinguée avec une hausse de +3% pour l'Asie Pacifique développée et +2.1% pour l'Asie Emergente. De leur côté, les taux ont connu des tensions en décembre, le taux à 10 ans Allemand passant de +0.31% à +0.41%. Enfin sur les changes, l'euro a remonté de nouveau de 1.1% à 1.20% contre le dollar contre euro. Pour ce qui est de nos choix d'allocation, du fait d'une inflation incapable de remonter malgré la reprise et fort d'un soutien toujours présent de la BCE sur les actifs obligataires, nous avons fait le choix de réduire notre sous-pondération sur les obligations souveraines de la zone euro. Cependant, nos positions en obligations d'entreprises « High Yield » et convertibles ont été maintenues pour le rendement supérieur qu'elles procurent.



Natixis Asset Management

Société Anonyme au capital de 50 434 604,76 euros
Agrée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille
sous le numéro GP 90009 en date du 22 mai 1990
Immatriculée au RCS Paris B 329 450 738
21, quai d'Austerlitz - 75634 Paris Cedex 13